Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20260707-DELIB2026_119-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Délibération n°2026/119 **Séance du 7 juillet 2026** Feuillet *n° 142*

VILLE de DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en salle d'honneur de l'hôtel de ville, sous la Présidence de madame Charlotte GREGOIRE**, Maire.**

Présents : Mme Charlotte GREGOIRE, Maire, M. Xavier COADIC, M. Arthur DA SILVA, M. Jérôme DOLBOIS, Mme Pauline GUENERON, Mme Catherine BRIAND, M. Samuel CANTO, M. Jean-Marc BERTIN, Mme Vanessa RAME-HELAINE, Mme Camille HAMM, M. Cyrille LEMONNIER, M. Denis CUCHEVAL, Mme Anne HANTRAYE, Mme Emilie DANDIN, M. Sébastien HERTEL, M. Paul SALARDAINE, Mme Soïzick WILLIAMS

Représentés : M. Jean-René BEASSE (représenté par Mme Charlotte GREGOIRE), Mme Emmanuelle DE BEAUCORPS (représentée par M. Denis CUCHEVAL), Mme Stéphanie HENON (représentée par M. Arthur DA SILVA), Mme Chrystèle KERICHARD (représentée par Mme Vanessa RAME HELAINE), M. Jean-Marie MALECOT (représenté par M. Xavier COADIC), M. Julien LEVERGNEUX (représenté par M. Jean-Marc BERTIN), Mme Karine SECHE (représentée par M. Samuel CANTO), Mme Odile JOUQUAN (représentée par M. Jérôme DOLBOIS), Mme Servane HUBERT (représentée par Mme Emilie DANDIN), M. Romain GAUTIER-FOUQUET (représenté par Mme Camille HAMM).

Absents : Mme Véronique BOSSARD-SANGUY et M. Jean-Marie GAZENGEL.,

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Secrétaire de Séance : M. Denis CUCHEVAL

5.2 : Institutions et vie politique – Fonctionnement des assemblées.
Règlement intérieur du Conseil municipal

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire informe l'Assemblée que, conformément à l'art. L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Dans les communes de 1 000 habitants et plus, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation ».

Ainsi, Madame le Maire précise qu'une proposition de règlement a été transmis aux membres du Conseil municipal et que celui-ci a été étudié lors de la commission « Finances, ressources humaines, commande publique et administration générale » qui s'est réunie le mardi 30 juin 2026. Ce document, est soumis à l'approbation de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,
entendu cet exposé et après avoir délibéré,

- Vu l'article L 2121-8 du code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'avis de la commission municipale commission « Finances, ressources humaines, commande publique et administration générale » réunie le mardi 30 juin 2026.

- **ADOPTE** à l'unanimité le règlement intérieur du Conseil Municipal qui est annexé à la présente délibération.

- **AUTORISE** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

« Pour extrait, certifié conforme »

Fait et délibéré à Dol-de-Bretagne,
Le 07 juillet 2026

Le Maire,
Charlotte GREGOIRE

MAIRIE DE DOL-DE-BRETAGNE (35) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire de séance,
Monsieur Denis CUCHEVAL